DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 30 novembre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 novembre 2020	23 novembre 2020
23	17	17+3		

Délibération n° 30112020.083 : Création d'un poste d'adjoint technique

L'an deux mille vingt, **le lundi 30 novembre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marina BERVOETS, Jean-François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme Séverine GERMAIN, ATSEM, a demandé sa mutation pour intégrer l'effectif de la Ville de Surgères, à compter du 1er novembre 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que pour recruter tout agent, il y a une procédure à respecter à savoir déclarer la vacance du poste.

Il explique qu'un appel à candidature avec concours a été réalisé via le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, pour un poste à pourvoir au 1er décembre 2020.

Monsieur le Maire explique que, dans le cas où aucune candidature ne corresponde à la fiche de poste, il serait judicieux d'anticiper en créant un poste d'adjoint technique.

Pour cela, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a obligation de saisir le Comité Technique car il y aura une modification du tableau des emplois.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de saisir le Comité Technique pour la création d'un poste d'adjoint technique,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20201130 -- 30112020083_____ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 04/12/2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 1er décembre 2020.
Le Maire,

Walter GARCIA.